

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier de découpe de volailles sur la commune principale de l'AIOT ZA de la Suzerolle 49140 SEICHES SUR LE LOIR.

La référence de votre dossier est A-3-N97TI6HKB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/05/2023 à 15h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700211**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargée d'affaires environnement**

Personne morale

N° SIRET **43900990300030**

Raison sociale **DESOSSAGE VIANDES VOLAILLES - DVV**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LES PETITES BUFFETERIES

49124 ST BARTHELEMY D ANJOU

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Chargé d'affaires**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier de découpe de volailles**

Description des activités :

Le projet concerne la construction d'un centre de découpe de volailles. L'entreprise DVV est une société de prestations de services de désossages de viandes et volailles. L'entreprise intervient dans les abattoirs et ateliers de découpe sur la façade atlantique. En fonction de ses clients l'entreprise met à disposition dans les salles de découpe, ses salariés. Face à l'afflux de demandes de la part de ses clients la société DVV a souhaité développer ses propres équipements tout en conservant ses activités de prestations. Le projet consiste à construire sur une parcelle vierge d'une superficie de 7 106 m², située en Zone Industrielle un bâtiment dédié à la découpe de volailles. Le projet prévoit l'embauche de 55 personnes sur site (5 pour la partie administrative et 50 opérateurs). La mise en oeuvre de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire. Le bâtiment (~1131 m²) sera composé : - d'un atelier de découpe de volailles (449,5m²), - d'un atelier de découpe de canards (79,05 m²), - Zone expédition (101,52 m²) - Zone de réception (89 m²), - d'une salle de lavage, - de locaux techniques et de bureaux. L'activité se découpe en deux process principaux : désossage de manchons de canard et process de découpe de volailles sur chaîne obus.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA de la Suzerolle

49140 SEICHES SUR LE LOIR

X : 448682

Y : 6725770

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2221	2221-2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	3.9 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **7560**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Le site sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable de la commune. Les usages de l'eau seront les suivants : - Sanitaires, - Utilités, - Nettoyage. Les eaux usées (eaux sanitaires et lavage principalement) seront dirigées vers une microstation de traitement des eaux avant rejet vers le milieu récepteur.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Détail du traitement des eaux : Les eaux sanitaires et industrielles seront acheminées vers la micro station d'épuration qui sera propre au site. Celle-ci permet un traitement par un traitement

microbiologique de type aérobie. Le traitement des effluents s'opère en 3 étapes successives : -
Décantation primaire -Oxygénation et développement de la biomasse -Clarification et rejet des
effluents traités au milieu naturel, les boues étant recirculées dans le système Ces différentes
étapes sont effectuées, selon les constructeurs, dans des compartiments successifs d'un
ouvrage monobloc ou en plusieurs ouvrages successifs. Les bactéries aérobies constituant la
biomasse se développent en fonction de conditions qualitatives et quantitatives des flux de la
charge organique en entrée et d'oxygénation ; Il existe 2 types de culture bactérienne (soit culture
bactérienne libre = boues activées) ou fixée (lit bactérien, bio-disques).

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **7560**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Les eaux usées (eaux sanitaires et lavage) seront dirigés vers une microstation de traitement des
eaux avant rejet vers le milieu récepteur. La consommation d'eau a été calculée au regard de la
surface de bâtiment, et des ateliers nettoyés quotidiennement (ateliers de découpe, chambres
froides et salle de lavage). Cela représente un volume d'eau consommé moyen de 11 m3/j ; A cela
s'ajoute les autres consommations (sanitaires/utilités). L'ensemble de la consommation étant
rejetée au réseau d'eaux usées.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou
d'élimination :

**L'exploitation réalisera la gestion de l'entièreté de ses déchets. Les déchets seront très
majoritairement organiques (déchets de process : carcasses, os...). Filières : - Tri et compactage :
carton, DIB, - Palettes bois, - Produits organiques - Les déchets de maintenance et liés au
fonctionnement de l'outil - Les boues de séparateurs hydrocarbures resteront stockées dans l'
ouvrage avant hydrocurage par un organisme agréé. Le site DVV s'engage à réduire à la source
autant que possible les flux de déchets, séparer à la source les déchets dangereux des autres
déchets et à confier ses déchets à des prestataires agréés; le producteur de déchets restant
responsable de ces derniers jusqu'a leur élimination finale.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Des moyens de lutte contre l'incendie seront disponibles en permanence : - moyen permettant d'
alerter les services d'incendie et de secours (téléphone) ; - extincteurs muraux répartis dans le
bâtiment ; - alarme incendie par alarme type 4, avec déclencheurs manuels et diffuseurs sonores
dans le hall traitement de surface, hall d'assemblage et locaux sociaux ; - une réserve incendie,**

externe au site, de capacité 120 m³ est mise à disposition des pompiers en cas de sinistre ; - 1 poteaux incendie à l'entrée du site de 60 m³/h ; - un dispositif de rétention sera mis en oeuvre sur le site par l'intermédiaire d'un bassin de collecte des eaux d'extinction d'un volume de 230 m³.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

A1_mandat signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

A3_planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

A2_plans densemble à jour.pdf